Appel à projets complémentaire

Espace Valléen 2021-2027

Mars 2025

Le programme Espace Valléen

« Espace Valléen » est un programme qui vise à développer **l'attractivité touristique** des territoires de montagne par la **valorisation des patrimoines naturels et culturels**. Cette démarche est portée depuis 2020 par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et les régions SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne Rhône Alpes.

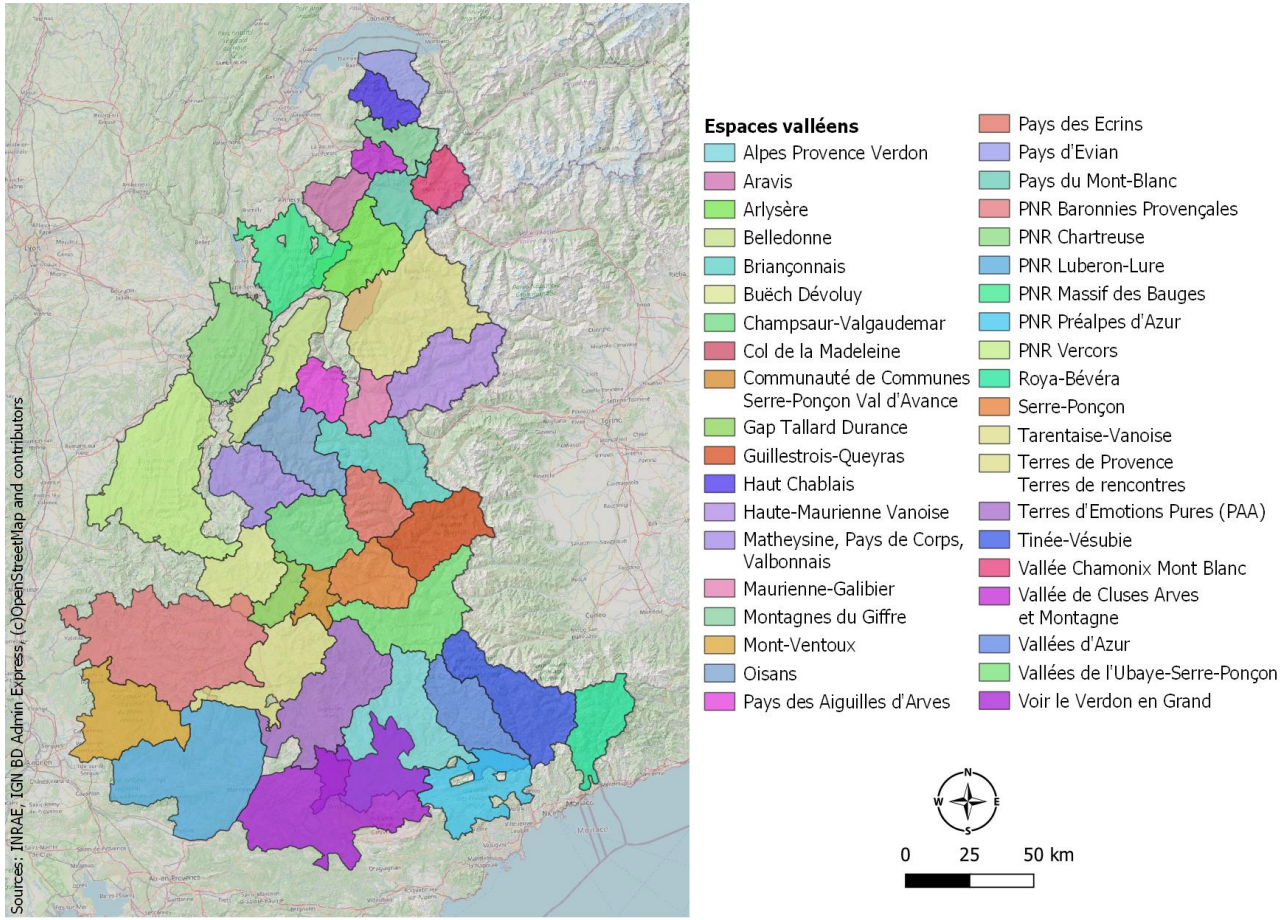

Les Espaces Valléens 2021-2027

Catégorisation du territoire

Le groupe de rattachement de PAA en 2021 : GROUPE 3 – « Un territoire à l'économie diversifiée » avec les enjeux suivants :

- Territoires accessibles et de proximité, « hors des sentiers battus » qui vont vraisemblablement rencontrer une nouvelle clientèle à la faveur de la crise sanitaire
- Structuration d'une activité touristique spécifique, en harmonie avec le potentiel local, notamment à destination des clientèles de proximité
- Amélioration de la connaissance des ressources naturelles et culturelles
- structuration et valorisation de nouvelles prestations (capacités d'hébergement, labels…).
- Professionnalisation des acteurs.
- Mise en place d'équipements structurants indispensables au développement du territoire dans le respect de la préservation des paysages et des ressources naturelles, réels facteurs d'attractivité touristique.

Objectifs stratégiques pour l'Espace Valléen 2021 - 2027

1) COOPERER : Intelligence collective et participation

- **Mise en réseau** des acteurs
- **Participation**, **coopérations** internes et externes
- **Synergies public / privé**
- Habitants et jeunes **ambassadeurs**, greeters

2) ADAPTER : Vers un tourisme durable et éco responsable

- **Adaptation aux transitions climatique, écologique et socio-économique**
- **Préservation** de la biodiversité et des patrimoines naturels et culturels
- **Sensibilisation** et **éducation** à l'environnement

3) QUALIFIER : Optimisation et consolidation de l'existant

- **Montée en gamme** de l'offre et des équipements structurants
- Valorisation des sites d'accueil et de **découverte des patrimoines naturels et culturels**
- Structuration et consolidation de **4 filières d'excellence** touristiques, avec l'**UNESCO Géoparc** comme vecteur de qualité, de différenciation et de notoriété
- Amélioration des **parcours clients**
- **Professionnalisation** des acteurs

4) INVENTER : Diversification et innovation

- Aménager de **nouveaux sites et équipements structurants** et attractifs
- **Repenser et développer de nouvelles formes de tourisme** : offres originales et singulières permettant de se démarquer et de répondre aux attentes des publics et aux **nouveaux usages**, notamment **numériques**
- Se positionner comme une destination « poumon vert » régional et « 4 R » : **résilience, rupture, ressourcement, retrouvailles**
- Conquérir de nouvelles clientèles autour du **tourisme affinitaire et de proximité**

5) EQUILIBRER : Maillage territorial et dessaisonalisation

- Mailler l'offre et **équilibrer la fréquentation dans le temps et dans l'espace**
- Gérer les flux, optimiser **la mobilité** et améliorer l'**accessibilité** aux sites
- Renforcer et **connecter les pôles structurants et les destinations**

6) EVALUER : Garantir l'efficience de la stratégie

- **Etudes** - diagnostics
- Inventaires
- **Observation**
- **Evaluation**

6 objectifs stratégiques et des domaines prioritaires pour PAA

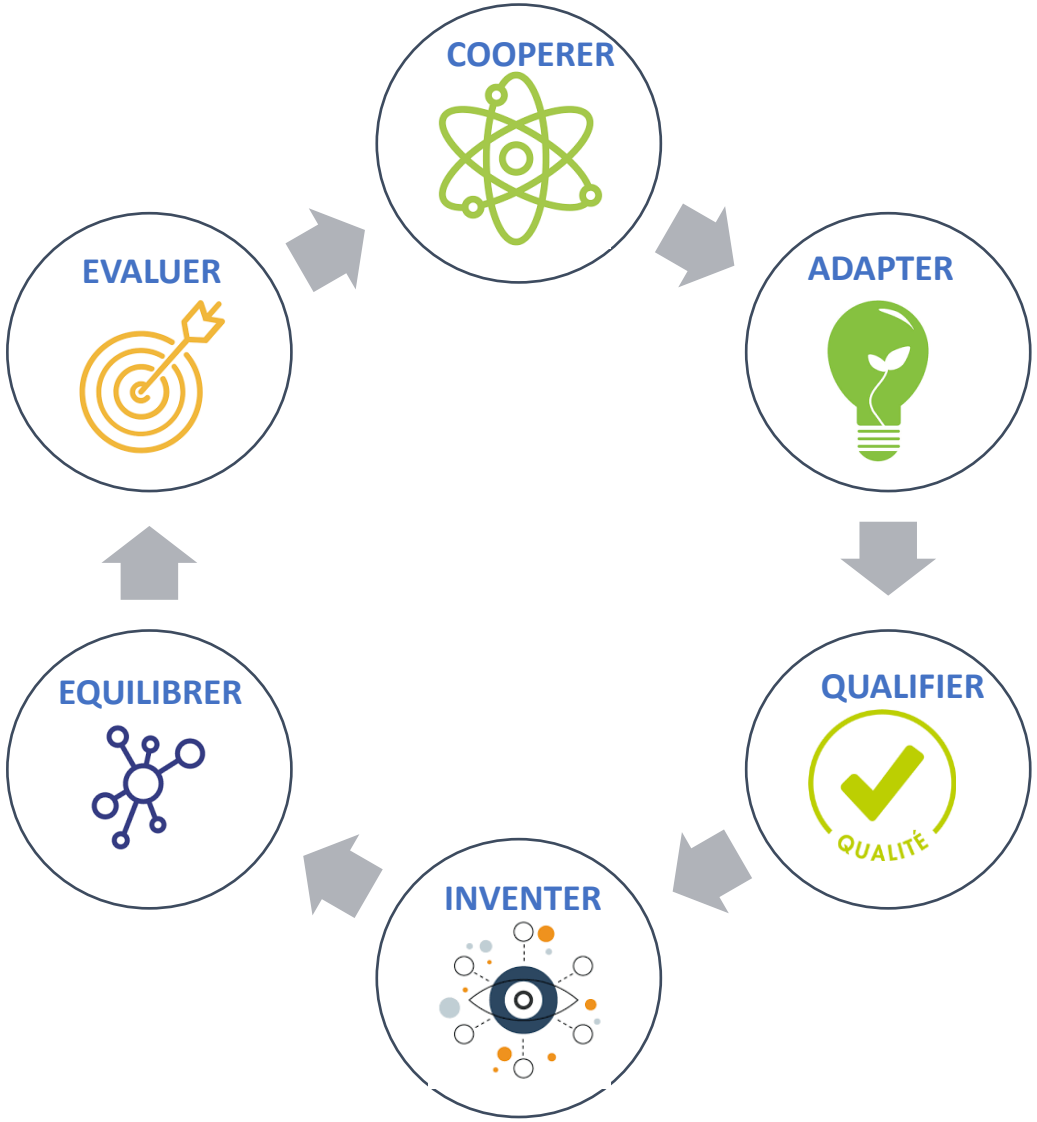

4 domaines prioritaires correspondant aux 4 filières d'excellence de la stratégie touristique

1. Pleine santé – bien-être
2. Montagne, randonnées et activités de pleine nature
3. Ecotourisme comprenant le géotourisme
4. Art et culture

Les axes stratégiques opérationnels pour l'Espace Valléen 2021 – 2027 de PAA

Axe 1 : Qualifier, diversifier et adapter l'offre aux nouveaux enjeux du tourisme durable

Structuration et développement de l'offre, aménagement de sites et équipements

Axe 2 : Valoriser nos atouts naturel et culturel et faire vivre des expériences singulières

Actions de promotion, de communication et de sensibilisation

Axe 3 : Optimiser l'ingénierie touristique et favoriser l'intelligence collective

Ingénierie touristique (études, diagnostics, observation), professionnalisation et mise en réseau des acteurs, coopération

Eligibilité des projets

Actions globalement éligibles :

- Investissement, aménagement, équipement
- Etudes pré-opérationnelles
- Sensibilisation

Porteurs éligibles : privé et public.

Montant des projets éligibles : entre 10.000 et 100.000€.

Autofinancement à mobiliser de l'ordre de 60%.

Délais de mise en œuvre : avant Juin 2026.

Actions non éligibles à cet AAP :

- Projets de fonctionnement
- Voies cyclables : l'aménagement de l'infrastructure proprement dite
- Acquisition de bâtiments
- Réalisation de parkings (terrassement, enrobée …)
- Projets relevant des missions (classiques) des OT : support de promotion, de communication (papiers, numériques, e-influenceurs …),GRC, fonctionnement, investissement.
- Les actions évènementielles (festivals locaux, fêtes de villages…)
- Les équipements non structurants

Critères éliminatoires :

- **Les actions mises en œuvre après Juin 2026.**
- **Les porteurs de projet n'ayant pas l'autofinancement nécessaire.**

Critères de sélection

Critère 1 : impact structurant (/5)

- ***Participer à la cohérence territoriale***
- ***Participer au rééquilibrage territorial***
- ***Participer au maillage de l'offre***
- ***Contribuer à la préservation de l'environnement***
- ***Participer à l'intelligence collective***

Critère 2 : intégration à la stratégie EV (/5)

- ***Inscription dans les objectifs stratégiques***
- ***Inscription dans les filières d'excellence***
- ***Inscription dans les 4 « R » (Résilience, Rupture, Ressourcement, Retrouvailles)***

Critère 3 : mise en œuvre opérationnelle (/5)

- ***Appréciation des enjeux et besoins du territoire***
- ***Calendrier de mise en œuvre***
- ***Capacités techniques et financières de mise en œuvre***

Calendrier prévisionnel de l'AAP complémentaire

15 Mars 2025 :

Date d'ouverture de l'appel à projets

15 avril 2025 :

Fin de la remontée des opérations

30 Avril 2025 :

Fin de l'évaluation sur la base de la grille de notation EV

Mi-Mai 2025 :

COPIL de validation des fiches actions sélectionnées

Fin Juin 2025 :

Date maximale pour le dépôt par les porteurs de projet de leur dossier de demande de subvention complet

Octobre 2025 :

Session de vote des cofinanceurs

provence alpes agglo

Révélateur de potentiels

www.provencealpesagglo.fr

Remontée des opérations avant le 15 avril 2025
Contact : adele.duvert@provencealpesagglo.fr